



Facture reparation chaudière directement au bailleur

Par **appartacreil**, le **08/08/2011** à **11:25**

Bonjour,
Mon locataire a fait intervenir une entreprise pour résoudre un problème sur la chaudière. Il a fait m'a fait adresser directement la facture.
Il n'y a pas eu de devis de la part de l'entreprise car le montant n'excède pas 100€.
Je n'ai jamais validé cette intervention.
L'entreprise peut-elle procéder ainsi?
Merci par avance de votre aide.

Par **mimi493**, le **08/08/2011** à **14:26**

non, vous n'êtes pas le donneur d'ordre.
Ensuite, il faut voir ce qui a été réparé. Si c'est une menue réparation c'est à la charge du locataire (attention, la menue réparation ça doit se prouver)

Par **appartacreil**, le **08/08/2011** à **16:28**

Bonjour et merci.
N'étant pas le donneur d'ordre, je peux donc refuser la facture de l'entreprise.
Si la réparation concerne une pièce revenant au bailleur cela change-t-il quelque chose dans le fait que je ne sois pas le donneur d'ordre?
Cordialement